# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2018 COMPTE RENDU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental, par délibération en date du 17 juillet 2017, la Commission Permanente du Conseil départemental s'est réunie le 26 octobre 2018 à 10 heures 30 à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

# Sont présents :

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Céline CHARRIAUD, Roland CORNET, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE.

# Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Didier ACHALME à Mme Sylvie LACHAIZE, Mme Valérie CABECAS à M. Charles RODDE, Mme Marie-Hélène CHASTRE à Mme Aline HUGONNET, M. Daniel CHEVALEYRE à Mme Josiane COSTES, M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL, M. Philippe FABRE à Mme Annie DELRIEU, M. Cédric FAURE à M. Bruno FAURE, Mme Mireille LEYMONIE à Mme Céline CHARRIAUD, M. Jean-Antoine MOINS à Mme Martine BESOMBES, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à Mme Isabelle LANTUEJOUL, M. Gérard SALAT à Mme Christiane MEYRONEINC.

# Absents excusés:

M. Jean-Yves BONY, M. Alain CALMETTE.

Les décisions suivantes ont été prises :

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- Attribution d'une garantie partielle du Département à hauteur de 50 %, soit une garantie à hauteur de 139 900 € pour un emprunt d'un montant total de 279 800 € à contracter par l'Office Public de l'Habitat Logisens auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt comporte trois prêts BOOSTER, PLAI et PLUS destinés au financement de la construction de deux pavillons sur la commune de Besse. Les 50 % restants ont fait l'objet d'une demande de garantie auprès de la Commune de Besse. Autorisation est donnée à Monsieur le Président d'intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'Office Public de l'Habitat Logisens et de signer la convention entre l'Office Public de l'Habitat Logisens et le Département.
- Attribution d'une garantie partielle du Département à hauteur de 50 %, soit une garantie à hauteur de 186 115 € pour un emprunt d'un montant total de 372 231 € à contracter par l'Office Public de l'Habitat Logisens auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt comporte trois prêts BOOSTER, PLAI et PLUS destinés au financement de la construction de trois pavillons dans le Bourg à Champagnac. Les 50 % restants ont fait l'objet d'une demande de garantie auprès de la Commune de Champagnac. Autorisation est donnée à Monsieur le Président d'intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'Office Public de l'Habitat Logisens et de signer la convention entre l'Office Public de l'Habitat Logisens et le Département.

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les marchés et avenants passés en Commission d'Appel d'Offres en octobre 2018.

#### **JEUNESSE**

- Validation de la répartition d'un montant de 2 187 177 € de la dotation de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2019 conformément aux critères mentionnés et des tarifs de restauration de chacun des vingt-deux établissements.
- Autorisation est donnée à M. le Président d'effectuer auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes des demandes de subventions pour les projets suivants : Accueil d'artistes musicaux : projet « ARFI », septembre 2018 à juin 2019, Résidence de création chorégraphique avec le collectif A/R, de janvier à décembre 2019, Salon départemental du livre et de l'illustration jeunesse qui se déroulera à Valuéjols, les 17 et 18 mai 2019, Jour de danse(s) du 15 au 30 janvier 2019, Projets fédérateurs départementaux « Ecoute, Regarde...Rêve ton école !» pour le projet musique et « Danse à l'école Ainsi danses » pour le projet danse ; Projet départemental petite enfance « Sur le fil de la vie » dans le cadre du Schéma Départemental d'Action Culturelle 2017-2021.
- Validation du contrat type de prêt d'expositions et d'outils d'animation à intervenir entre le Département du Cantal et les associations et structures privées et publiques (RPE, EPHAD, écoles, centres de loisirs, IME...). Autorisation est donnée à M. le Président de signer les contrats de prêt à intervenir dans ce cadre.
- Adoption de la convention de prêt pour l'exposition « Papiers, décors et découpes » pour la période du 30 novembre 2018 au 7 décembre 2018 à intervenir entre l'association Cezam – antenne du Cantal et le Conseil départemental. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Adoption de la convention relative au dépôt des archives de la Commune de Murat aux Archives départementales du Cantal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.

#### **EMPLOI**

- Avis favorable à l'appel à projets « Appel à projets FSE 2019 Accompagnement CD Cantal » relatif à la mise en œuvre d'étapes de parcours d'insertion visant la levée des freins sociaux, socioprofessionnels ou professionnels pour un retour vers l'emploi et de l'appel à projets « Appel à projets FSE 2019 ACI CD Cantal » relatif à la mise en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi dans les ateliers-chantiers d'insertion. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document afférent au suivi des appels à projets.
- Avis favorable au projet intitulé « Accompagnement socio professionnel des jeunes éloignés de l'emploi de 16 à 35 ans ». Adoption du plan de financement du projet fonds de concours FSE à hauteur de 28 800 € soit 60 % sur cette action pour l'année 2019 dont le coût total est de 48 000 €. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.

- Avis favorable au projet intitulé « Accompagner la construction d'un projet professionnel en activant si nécessaire la formation ». Adoption du plan de financement du projet fonds de concours FSE à hauteur de 30 000 € soit 60 % sur cette action pour l'année 2019 pour un montant total de 50 000 €. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.
- Avis favorable au projet intitulé « Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans une approche globale ». Adoption du plan de financement du projet fonds de concours FSE à hauteur de 5 040 € soit 60 % sur cette action pour l'année 2019, dont le montant total est évalué à de 8 400 € (20 % du temps de travail des trois agents d'insertion). Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.
- Avis favorable au projet intitulé « Emploi accompagné permettant l'accès et le maintien dans l'emploi des publics en situation de précarité ». Adoption du plan de financement du projet fonds de concours FSE à hauteur de 30 000 € soit 60 % sur cette action pour l'année 2019 pour un montant total de 50 000 €. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.
- Avis favorable au projet intitulé « Prestations mobilité ». Adoption du plan de financement du projet fonds de concours FSE à hauteur de 30 000 € soit 60 % sur cette action pour l'année 2019 pour un montant total de 50 000 €. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.
- Avis favorable au projet intitulé « Ateliers de mobilisation socioprofessionnelles » en réponse à l'appel à projet FSE. Adoption du plan de financement du projet fonds de concours FSE à hauteur de 18 000 € soit 60 % sur cette action pour l'année 2019 pour un montant total de 30 000 €. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.
- Avis favorable au projet intitulé « Accompagner et faciliter le parcours socioprofessionnel des publics fragiles par des psychologues et ostéopathes ». Adoption du plan de financement du projet fonds de concours FSE à hauteur de 18 000 € soit 60 % sur cette action pour l'année 2019 dont le coût total est de 30 000 €. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le Fonds Social Européen et de signer tout document afférent au suivi de ce projet ainsi que les différents marchés publics.
- Avis favorable à la convention de partenariat entre le Département, la Chambre d'Agriculture du Cantal et la Mutualité Sociale Agricole d'Auvergne relative à l'insertion des exploitants agricoles bénéficiaires du revenu de solidarité active et au plan de financement. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Adoption des modalités d'intervention pour le soutien aux exploitations en difficulté. Cette fiche abroge et remplace celle précédemment adoptée.

- Attribution d'une subvention d'un montant de 55 000 € à la Chambre d'Agriculture du Cantal pour la réalisation d'audits et de suivis 2018 des exploitations déclarées en difficulté et pour la coordination et l'animation du dispositif AED, les accompagnements hors procédure AED et l'animation de la cellule prévention en élevage. Autorisation est donnée à M. le Président de signer avec la Chambre d'Agriculture la convention type approuvée lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2009.
- Validation du projet de convention relative à la délégation de compétence d'octroi des aides à l'immobilier de manière partielle de Hautes Terres Communauté pour le projet présenté par la Société WALCHLI à Condat. Adoption des termes du projet de convention à conclure entre Hautes Terres Communauté et le Conseil départemental. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Avis favorable à l'adhésion à l'association Marque Auvergne et de verser un montant d'adhésion de 3 000 € au titre de l'année 2018. Autorisation est donnée à M. le Président ou son représentant de siéger dans les différentes instances de l'association Marque Auvergne.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 5 800 € à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès pour l'aménagement de cinq itinéraires de randonnée pédestre éligibles en catégorie 1 au PDIPR, soit un linéaire de 34 km dans le cadre de notre programme en faveur de la randonnée.

#### **OUVERTURE**

- Adoption de la convention à intervenir avec la Commune de Rézentières pour l'exécution du service hivernal. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.
- Prise en considération les travaux d'aménagement de la RD 310, en traverse du village d'Espezolles Commune de Saint-Mary-Le-Plain. Adoption de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à titre gratuit, à conclure avec la Commune de Saint-Mary-Le-Plain, convention fixant par ailleurs les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.
- Avis favorable à la cession de terrains au profit d'un tiers, pour l'aménagement de RD N°678 sur la Commune de Condat. Le montant de la vente s'élève à 8 332 €. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer l'acte nécessaire à la cession de ce terrain.
- Prise en considération les travaux d'aménagement de la RD 922 pour la réalisation *de* créneaux de dépassement dans le sens Saint-Martin-Valmeroux Jussac et le traitement du carrefour RD 922 RD 42 pour un montant de 1 800 000 € TTC. Autorisation est donnée à M. le Président de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à cet aménagement soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation et de lancer l'enquête publique au titre de l'environnement si le projet est soumis à cette procédure à l'issue de l'avis émis par l'autorité environnementale.
- Adoption de la proposition d'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°14 (Sécurité Passage à niveau ligne Figeac-Arvant) sur la commune de Ferrières-Saint-Mary selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Le montant de cette acquisition s'élève à 21 650 €. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer la convention et l'acte liés à cette acquisition et de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

- Adoption de la proposition d'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°14 (Aqueduc et talus de remblai) sur la commune de Valjouze selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Le montant de cette acquisition s'élève à 39,79 €. Annulation de la délibération de la Commission Permanente N°10CP03-046 du 26 mars 2010 concernant cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant. Autorisation est donnée aux Vice Présidents ayant un délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition et de vente de biens meubles et immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Adoption de la proposition d'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°37 (Pont du Rouffier) sur la commune du Falgoux selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Le montant de cette acquisition s'élève à 336,80 €. Annulation de la délibération de la Commission Permanente N°11CP08-81 du 25 novembre 2011 concernant cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant. Autorisation est donnée aux Vice Présidents ayant un délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition et de vente de biens meubles et immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Adoption de la proposition d'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°201 (sortie du Bourg) sur la commune de Saint-Etienne-de-Carlat selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Le montant de cette acquisition s'élève à 24 €. Annulation de la délibération de la Commission Permanente N°15CP07-39 du 18 septembre 2015 concernant cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président d'établir et signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant. Autorisation est donnée aux Vice Présidents ayant un délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisition et de vente de biens meubles et immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Adoption de la proposition d'acquisition d'un terrain nécessaire à l'aménagement de la RD N°313 (Busage fossé "La Ronziere Neuve") sur la commune de Soulages selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Le montant de cette acquisition s'élève à 36 €. Annulation de la délibération de la Commission Permanente N°16CP07-30 du 23 septembre 2016 concernant cette affaire. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer l'acte lié à cette acquisition et de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- Adoption des propositions d'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de la RD N°43 sur la commune de Saint-Santin-Cantalès et de la RD N°665 sur la commune de Saint-Urcize selon les modalités et conditions arrêtées, sans D.U.P. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer les actes liés à ces acquisitions et de solliciter l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

- Avis favorable à l'indemnisation d'exploitants pour les terrains, nécessaires à l'aménagement de la RD N°665 sur la commune de Saint-Urcize. Autorisation est donnée à M. le Président ou son délégué de signer la convention d'indemnisation à intervenir dans ces affaires. Le montant global de cette indemnisation s'élève 522,18 €.

# SOLIDARITÉ SOCIALE

- Fixation du montant de la participation financière du Conseil départemental du Cantal au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'exercice 2018 à 70 000 €.
- Adoption de la convention avec l'association ANEF 15 pour le financement du lieu d'accueil « L'ENTRE D'EUX » pour 2018 dans le cadre de la politique de prévention de l'inadaptation sociale. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention. Fixation des montants des participations financières du Conseil départemental pour l'exercice 2018 comme suit : Au titre du lieu d'accueil « L'ENTRE D'EUX » géré par l'ANEF 15 : 54 000 € ; Au titre de l'action « prévention par l'apprentissage de la citoyenneté » menée par l'association ACCENT JEUNES : 6 000 € ; Au titre du dispositif relais de l'Éducation Nationale : 10 000 € ; Au titre du fonctionnement de la Maison des Adolescents : 20 000 €.
- Résiliation de la convention relative à l'amélioration des logements indignes et/ou inconfortables des bénéficiaires du rSa "socle". Autorisation est donnée à M. le Président de signer et d'exécuter l'acte de résiliation.
- Résiliation de la convention relative au dispositif d'aide départementale à l'amélioration de l'habitat. Autorisation est donnée à M. le Président de signer et d'exécuter l'acte de résiliation.

# SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Attribution d'une subvention d'un montant de 51 401,25 € HT à la Communauté de Communes Sumène-Artense pour la requalification de la zone touristique de la plage de Val (Phase 1), sur la base d'une dépense éligible de 171 337,50 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 12 500 € HT à la Commune du Rouget-Pers pour le réaménagement d'un court de tennis sur la base d'une dépense éligible de 24 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 45 000 € HT à la Communauté de Communes de Saint-Flour Communauté pour le projet d'aménagement de tribunes et d'une aire de stockage couverte au terrain de concours hippiques intercommunal, sur la base d'une dépense éligible de 100 000 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 250 000 € HT à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour le projet d'aménagement du Pôle d'Échange intermodal sur le site de la gare d'Aurillac, sur la base d'une dépense éligible de 1 081 643 € HT. Cette opération relève de l'action inscrite au Contrat Cantal Développement du territoire pour la période 2016-2021 en lien avec les engagements pris au titre du CPER 2015-2020.

- Attribution de subventions dans onze cantons pour un montant total de 16 650 € dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.
- Attribution de deux subventions pour un montant total de 1 500 € dans le cadre du soutien à des associations ou organismes divers pour l'organisation de manifestations.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € au Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé (SMBRC) en soutien à l'animation du Contrat de rivière et des programmes relevant du contrat pour l'année 2018.

#### TERRITORIALISATION DES SERVICES

- Validation du projet de convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau privatif, d'un bureau pour les permanenciers partagé ainsi que les parties communes au sein de la Maison Médicale de Massiac, moyennant des frais de charges annuels de 856 €. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention et d'en appliquer les clauses.
- Validation du principe d'installation des équipements de Free Mobile sur le pylône de Sainte Marie au lieu dit Puy de Montusclat et du projet de convention avec FREE. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 30 octobre 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.